

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

**du jeudi 21 novembre 2024**

\_DEPARTEMENT

République Française

ARDECHE

CONSEIL MUNICIPAL DE FABRAS

**Nombre de membres en exercice:** 10**Séance du jeudi 21 novembre 2024****Présents :** 9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Cédric D'IMPERIO.

**Votants:** 9

**Sont présents:** Cédric D'IMPERIO, Michel BUFERNE, Daniel JOURDAN, Jacqueline MOULIN, Isabelle BREYSSE, Nicole CHAMBOULEYRON, Christian PERRET, Odile RIVIERE, Séverine ZEN

**Représentés:****Excuses:** Marie-Josée HILAIRE**Absents:****Secrétaire de séance:** Jacqueline MOULIN**Ordre du jour :**

- Approbation procès-verbal du 25 juillet 2024
- Décisions du Maire (attribution marchés)
- Demande de subvention CD 07 "réhabilitation ancienne école privée pour création de 2 logements"
- Demande de subvention CD 07 pour création de 3 logements seniors
- Agrandissement columbarium au cimetière
- Demande subvention CD 07 ATOUT RURALITE-Parking centre village
- Révision tarifs concessions cimetière
- Révision tarifs location salle polyvalente
- Décisions modificatives N°1 au budget primitif 2024
- Ouverture de Crédits avant vote du budget primitif 2025
- Questions diverses

**1/ Approbation du procès-verbal du 25 juillet 2024**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV du dernier conseil du 25 juillet 2024.

**2/ Décisions du Maire**

Décision N° 3\_2024 du 12 novembre 2024, attribution des lots du marché public « rénovation maison de village-aménagement de 2 logements »

Décision N° 4\_2024 du 12 novembre 2024, attribution des lots du marché public «construction de 3 logements seniors »

**3/ Demande de subvention CD 07 "réhabilitation ancienne école privée pour création de 2 logements"**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation d'une maison de village avec réalisation de 2 logements. Suite au marché public d'août 2024 et à l'attribution des lots aux entreprises, ainsi qu'aux différents coûts annexes, le montant global final du dossier est de **320 929.14 € HT**. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention ATOUT RURALITE auprès du Département 07.

DETAIL DES DEPENSES	Montant HT
TRAVAUX	
Marché de travaux	264 097,28 €
ETUDE ET DIVERS	
MAITRISE D'ŒUVRE ( architecte / bureaux d'étude)	31 700,00 €
ETUDES thermique/assainissement/géomètres/geotechnique	3 156,00 €
PUBLICATION MARCHE	675,86 €
MISSION (contrôle technique et coordination SPS°	6 300,00 €
DIVERS ET IMPREVUS	15 000,00 €
COUT TOTAL DU PROJET	320 929,14 €

ATTRIBUTION par lots du marché public décision du Maire N°3\_2024

LOTS	ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT HT
1	JAUFFRE MICHEL	Démolition-maçonnerie-ravalement façades en pierres	116 384.41
2	ESCHARAVIL LUC	Menuiseries extérieures aluminium-volets bois	35 000.00
3	BREDILLET	Serrurerie-étanchéité-pergolas et bardage bois	21 250.58
4	JOINT ROYAL	Plâtrerie-peinture	26 193.47
5		Menuiseries intérieures bois	Lot classé sans suite
6	GOCKE	Carrelages-faiences	11 653.52
7	ROBERT	Electricité	13 601.00
8	CONTESSO	Ventilation-plomberie-sanitaires-chauffage	27 835.00
9	JAUFFRE MICHEL	VRD-espaces verts	12 179.30
	TOTAL		264 097.28

Le conseil municipal approuve le dossier et le nouveau plan de financement prévisionnel au 21 novembre 2024, à savoir :

Subvention FONDS VERT (attribuée) (34.58 %) :	110 976.00 €
Subvention ATOUT RURALITE (40%) :	128 371.66 €
Subvention SDE 07(en cours) : (5.3%) :	17 000.00 €
Part communale : (20.12%)	64 581. 48 €

#### 4/ Demande de subvention CD 07 pour création de 3 logements séniors

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de 3 logements lieudit La Fasille. Suite au marché public d'août 2024 et à l'attribution des lots aux entreprises, ainsi qu'aux différents coûts annexes, le montant global final est de **377 219.98 € HT**. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention ATOUT RURALITE auprès du Département 07.

DETAIL DES DEPENSES	Montant HT
TRAVAUX	
Marché de travaux	311 696,28 €
ETUDE ET DIVERS	
MAITRISE D'ŒUVRE ( architecte / bureaux d'étude)	36 750,00 €
ETUDES assainissement/geotechnique	3 106,00 €
PUBLICATION MARCHE	667,70 €
MISSION (contrôle technique et coordination SPS)	7 000,00 €
DIVERS ET IMPREVUS	18 000,00 €
COUT TOTAL DU PROJET	377 219,98 €

ATTRIBUTION par lots du marché public pour l'aménagement de 3 logements seniors (décision du maire N°4\_2024)

LOTS	ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT HT
1	JAUFFRE MICHEL	Terrassements-vrd-clôtures-espaces verts	33 142.95
2	JAUFFRE MICHEL	Maçonnerie-gros œuvres	70 598.92
3	JAUFFRE MICHEL	Charpente bois-couverture-zinguerie	37 715.31
4	BMP BAT	Revêtements de façades-enduits	8 168.08
5	BREDILLET	Menuiseries extérieures aluminium-serrurerie	38 072.97
6	JOINT ROYAL	Platrerie-peinture	33 891.59
7		Menuiseries intérieures bois	Lot classé sans suite
8	YAMAN MT CERAMICS	Carrelages-faïences	24 167.11
9	G.ROBERT	Electricité	18 183.00
10	LARGIER TECHNOLOGIE	Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire	47 756.34
	TOTAL		311 696.27

Le conseil municipal approuve le dossier et le nouveau plan de financement prévisionnel au 21 novembre 2024, à savoir :

Subvention DETR (attribuée) (33%) :	125 516.00 €
Subvention ATOUT RURALITE (40%) :	150 887.99 €
Part communale : (27%)	100 815.99 €

#### 5/ Agrandissement columbarium

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux à réaliser dans le cimetière communal concernant l'agrandissement du columbarium. Il présente le devis de l'entreprise Riffard pour la réalisation d'un colombarium de 9 cases, soit 5 500 euros HT.

6/ Demande subvention CD 07 ATOUT RURALITE-Parking centre village

Monsieur le Maire présente le projet « parking centre village » (cimetière), avec mise en place d'un dispositif de récupération des eaux de pluies de 16 m<sup>3</sup> de capacité, destiné à l'arrosage des espaces verts publics, pour un montant prévisionnel HT de 50 000 €. Il rappelle le dispositif mis en place par le département de l'Ardèche concernant le soutien à l'investissement des communes, dispositif « Atout ruralité » prenant en charge 40 % du coût.

7/ Tarifs concessions cimetière au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Concernant les concessions du cimetière, le conseil municipal fixe le prix du mètre carré à 200 € pour les concessions en pleine terre et à 600 € pour une case de columbarium, pour une durée de 15 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (voir détail des tarifs dans tableau ci-dessous). Le tarif des plaques à graver pour une dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est fixé à 150 euros.

	Temporaire pour 15 ans		trentenaire	
	Simple (environ 2m <sup>2</sup> )	Double (environ 4m <sup>2</sup> )	Simple (environ 2m <sup>2</sup> )	Double (environ 4m <sup>2</sup> )
Concession pleine terre	400 €	800 €	800 €	1 600€
Case columbarium	600 €		1 200€	

8) Tarifs location salle polyvalente au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le conseil municipal fixe les tarifs de la salle polyvalente de Fabras à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, intégrant les nouveaux aménagements réalisés (pompe à chaleur pour le chauffage et la climatisation, réfection de l'intérieur....) (voir détail des tarifs dans tableau ci-dessous)

	Cautions		Tarif location Grande salle		Tarif location Petite salle	
	Salle	Ménage	1 jour 8h/20h	2 jours	1 jour 8h/20h	2 jours
			<b>Résident/habitant commune Et associations extérieures</b>	<b>1000 €</b>	<b>100 €</b>	<b>270 €</b>
<b>Extérieur</b>	<b>1000 €</b>	<b>100 €</b>	<b>380 €</b>	<b>650 €</b>	<b>210 €</b>	<b>320 €</b>

**Associations de la commune : gratuit ou 80 € si manifestation à but lucratif**

**Associations extérieures = tarifs habitant Fabras**

**Associations intercommunales de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans : 100 € par jour grande salle (8h/20h) et 50 € par jour petite salle (8h/20h), foot-amicale laïque-anciens combattants....**

9/Décisions modificatives N°1 au budget primitif 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

1/ réajustement chapitre 012 : suite paiement d'heures supplémentaires

2/prise en compte du premier versement à effectuer en 2024 de la participation pour enfouissement des réseaux Les Plots (SDE 07)

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-2370.00	
64111	Rémunération principale titulaires	1700.00	
64131	Rémunérations	190.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	480.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	-534.00	
168758	Dettes - Autres groupements	534.00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	5331.00	
168751	Dettes - GFP de rattachement		5331.00
<b>TOTAL :</b>		<b>5331.00</b>	<b>5331.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>5331.00</b>	<b>5331.00</b>

### 10/ Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2025 - DE 2024\_019

Préalablement au vote du budget primitif 2025 et comme chaque année, la commune ne peut engager et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1er semestre 2025, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 et décisions modificatives (hors chapitre 16« Remboursement d'emprunts ») 1 092 324 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 273 081 €, soit 25% de 1 092 324 € au chapitre 23, compte 2313 (réhabilitation maison) : 136 500 euros et compte 2313 (construction 3 logements) : 136 500 euros

### Questions diverses.